COMMUNE DE ROBION	**AR 2025-104** **ARRETE DU MAIRE** **Portant réglementation de la circulation et du stationnement**

6.4.2 – ENSIO – Avenue du Luberon

Le Maire de Robion

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de l'entreprise ENSIO sise 207 chemin des Fournalets 84700 SORGUES,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise ENSIO est autorisée à réaliser des travaux de nettoyage et de câblage de réseaux cuivres télécom, avenue du Luberon à compter du 14 avril 2025 pour une durée de 11 jours.

ARTICLE 2 : La circulation ne sera jamais interrompue mais pourra être alternée. Le stationnement des véhicules autres que ceux de l'entreprise ENSIO sera interdit au droit du chantier. Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8e partie, sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été affiché le 10 avril 2025

Fait à Robion, le 9 avril 2025.
Le Maire,
Patrick SINTES

MAIRIE DE ROBION (Vaucluse)